



## Arret maladie en contrat modulable

Par **Pauline**, le 27/11/2011 à 11:07

Bonjour,

j'ai eu un arret maladie d'une semaine début octobre. Mon contrat de travail est un contrat modulable de 140 h, j'ai donc été payer 140 h et mon employeur a été payer par la sécu mais il me fait rattraper mes heures d'absence en a t'il le droit? merci.